

DANS CE BULLETIN:

- Éditorial - Directeur, bureau régional africain de l'AMA
- Besoins & valeur d'Éducation, M. Rob Koehler, Directeur, Éducation et Programme de développement
- Déclaration de Copenhague
- Fonds de la CONFEJES
- Message par M. Roger Milla – Coupe du Monde 2010 dans le sol africain
- Espace pour les Athlètes: M. Zeid Jaziri, Tunisie
- Renforcement de la collaboration entre la Commission de l'Union africaine et l'AMA
- Représentation de l'Afrique au sein de l'AMA (Conseil de fondation et Comité exécutif)
- Code Mondial Antidopage: Article 20.7 – Rôles & Responsabilités de l'AMA
- Système d'administration et de gestion antidopage
- Convention de l'UNESCO contre le dopage dans Sport
- Contribution 2009: mise à jour
- Calendrier des réunions et événements

BUREAU PRINCIPAL

AGENCE MONDIALE
ANTIDOPAGE

Stock Exchange Tower
800 Place Victoria (Suite 1700)
P. O. Box 120
Montréal (Québec) H4Z 1B7
CANADA
Tel: +1 514 904 9232
Fax: +1 514 904 8650

BUREAU REGIONAL

Bureau régional africain de l'
Agence Mondiale Antidopage
8th Floor, Protea Assurance
Building, Greenmarket Square
Le Cap
8001
Tel: +27 21 483 9790
Fax: +27 21 483 9791
E-mail: info@wada-ama.org
www.wada-ama.org

ÉDITORIAL: Rodney Swigelaar, Directeur, BUREAU RÉGIONAL AFRICAIN DE L'AMA

La situation actuelle du sport en Afrique a fait l'objet des discussions et des débats des participants à la troisième session de la Conférence des ministres de l'Union africaine, qui a eu lieu du 12 au 16 octobre 2009 à Abuja, et au terme de laquelle la « Future architecture du sport africain » a été définie. Les représentants des gouvernements et des organismes concernés ont pris part à des discussions animées et stimulantes en vue d'élaborer un cadre stratégique qui devrait permettre au sport africain de connaître un formidable essor au cours des prochaines années. Il est parfois traumatisant de devoir bouleverser des habitudes bien établies. S'il n'est pas toujours facile de s'adapter, je suis persuadé que la transition du Conseil supérieur des sports en Afrique vers la Commission de l'Union africaine s'effectue sans encombre et devrait donner des résultats positifs.

Au cours de cette conférence, nous avons pris de très sages décisions en ce qui a trait à l'AMA et à la lutte antidopage dans notre région. La détermination des participants se reflète, entre autres, dans la décision exceptionnelle qui a été prise de ne considérer comme nations hôtes admissibles des Jeux panafricains que les pays ayant ratifié la Convention internationale contre le dopage dans le sport de l'UNESCO et ayant versé tous les droits exigés par l'AMA. Le forum a convenu d'ajouter aux points permanents de l'ordre du jour les discussions et les conclusions concernant les pays devant siéger au Conseil de fondation et au Comité exécutif de l'AMA. Il s'agit d'une étape très positive. La liste complète des représentants de l'AMA pour l'Afrique jusqu'en 2011, élaborée à Abuja, figure dans ce document. Je profite de cette occasion pour souhaiter la bienvenue et offrir notre soutien et notre assistance aux nouveaux représentants des pays africains auprès de l'AMA.

Je vous rappelle que le mandat de l'Afrique du Sud au sein du Comité exécutif prendra fin le 31 décembre 2009. Ce pays représente le continent africain au Conseil de fondation et au Comité exécutif de l'AMA depuis la fondation de l'agence. Ses représentants ont fait un excellent travail en contribuant à ce que la voix de l'Afrique soit entendue. C'est toute une époque qui s'achève avec la fin du mandat de l'Afrique du Sud. En attendant qu'un jour prochain, ce pays soit à nouveau appelé à représenter l'Afrique auprès de l'AMA, je tiens à le remercier pour les efforts consacrés à la lutte contre le dopage et son engagement envers les besoins et les aspirations de l'Afrique.

Monsieur le Ministre Stofile, je vous remercie.

Parallèlement, le mandat de Mustapha Larfaoui, d'Algérie, a également pris fin en 2009. Premier représentant de l'Association des fédérations internationales des sports olympiques d'été (ASOIF) ainsi que du Comité exécutif de l'AMA et membre fondateur du Conseil, il a joué un rôle de premier plan au sein de l'agence depuis 1999. Je le remercie de son soutien et de son engagement dans la lutte contre le dopage à l'échelle internationale aussi bien que locale. Merci, Monsieur Larfaoui!

Lentement mais sûrement, le mouvement sportif africain s'efforce de respecter

son engagement envers le Code mondial antidopage. Des règlements sont constamment élaborés et mis en œuvre. S'il est nécessaire que tous les comités nationaux olympiques (CNO) et organisations nationales antidopage (ONAD) terminent ce travail, nous commençons à rechercher des moyens de faciliter et de coordonner la mise en œuvre de programmes antidopage de qualité à l'échelon national. Bien entendu, pendant que les organisations régionales antidopage (ORAD) poursuivent leur travail dans leurs régions respectives, il est également nécessaire de mettre l'accent sur le rythme et la qualité des programmes nationaux. Malgré leurs progrès constants, les ORAD font encore face à certains obstacles liés au manque de soutien coordonné de la part de certains gouvernements et CNO. Nous espérons que ces difficultés pourront être résolues à l'échelon national et que tous les intervenants parviendront à une entente mutuelle en vue de soutenir l'ORAD qu'ils ont accepté de rejoindre et de soutenir. Le bureau régional de l'AMA entend poursuivre sa collaboration avec toutes les ORAD et toutes les agences nationales afin d'établir des partenariats avec certaines structures, dont le CSSA et l'ACNOA, pour renforcer la lutte contre le dopage sur l'ensemble du continent.

Une fois de plus, nous voici arrivés au moment de l'année où il faut tirer la leçon du passé et commencer à penser aux plans, aux objectifs et à la vision de l'année suivante. L'année qui arrive sera déterminante pour l'évolution du sport africain. Tout en espérant la réussite de la Coupe du Monde du soccer en Afrique du Sud et des nombreux autres événements sportifs ayant lieu dans notre région et à l'étranger, n'oublions pas de faire de la lutte antidopage notre priorité et d'œuvrer sans relâche pour éradiquer cette pratique honteuse qui menace l'existence même du sport et la santé de nos jeunes sportifs, et continue à compromettre l'image et le prestige de ces événements d'envergure que nous attendons avec tant d'impatience.

Je souhaite à tous une année 2010 bénéfique et prospère.



Ministre Stofile à la réunion des membres du Comité Exécutif de l'AMA

BESOINS ET VALEUR D'ÉDUCATION, M. Rob Koehler, Directeur, Éducation et Programme de développement

Depuis le 1^{er} janvier 2009, le Code mondial antidopage (le Code) révisé est entré en vigueur. Cette version révisée du Code a subi de nombreux changements qui sauront protéger encore plus les droits des sportifs propres; parmi ceux-ci, l'obligation pour les organisations antidopage de mettre en place des programmes d'éducation. Dans les années antérieures, le volet éducation n'était pas obligatoire et la majorité des organisations antidopage ont surtout concentré leurs efforts sur les contrôles. Comme de plus en plus d'organisations mettent en place des programmes d'éducation, je suis convaincu que nous nous rapprocherons de notre but de réduire de façon importante le fléau du dopage dans le sport.

Afin de rendre ses campagnes d'éducation plus efficaces, l'AMA est heureuse de collaborer avec les partenaires afin de mettre en place des programmes d'éducation informant les athlètes d'élite sur les règles antidopage, et surtout afin d'établir de solides programmes de prévention destinés à la jeunesse. Comme



Programme d'Éducation au Maroc, Mai 2007

le dit le proverbe : « Mieux vaut prévenir que guérir ». Il importe de souligner que la création et la mise en place de programmes d'éducation ne sont pas nécessairement toujours coûteuses; ce qui compte, c'est la volonté d'agir. En fait, grâce au partage des ressources actuelles, il est possible d'adopter des programmes d'éducation et de répondre aux besoins locaux.

Pour l'avenir, nous devons nous assurer que des efforts accrus sont axés sur l'éducation des intervenants du milieu sportifs et des jeunes athlètes en général, et ce, afin de prévenir le dopage et de donner aux jeunes sportifs le pouvoir de prendre des décisions éclairées lorsqu'ils sont confrontés au choix de se doper. Nous croyons que notre collaboration avec le milieu sportif et les établissements scolaires contribuera à diminuer le dopage dans le sport et dans la société. En sensibilisant la société aux enjeux éthiques et aux effets néfastes des substances dopantes consommées à un jeune âge, nous parviendrons mieux à en limiter l'usage.

À la fin de 2008, l'AMA a lancé un nouveau programme axé sur la jeunesse. Ce programme, nommé Génération Franc Jeu, vise à fournir aux jeunes sportifs une expérience ludique et interactive afin de promouvoir les idéaux du franc jeu et l'esprit des valeurs sportives. À mesure que nous développons ce programme, nous souhaitons créer un modèle que les autres pourront utiliser et mettre en place.

Pour assurer l'efficacité de son approche en matière d'éducation, l'AMA continue à mettre l'accent sur la compréhension de la source du problème. Nous pouvons examiner de plus près cette question complexe grâce à notre programme de recherche en sciences sociales, qui saura nous aider à développer des programmes d'éducation plus complets et spécialisés qui tiennent compte des besoins de la communauté mondiale diversifiée.

DECLARATION DE COPENHAGUE

Alors que la Convention constitue le document que tout pays doit ratifier afin de témoigner son engagement à l'égard de la lutte contre le dopage, certains pays n'ont toujours pas entériné la Déclaration de Copenhague : *Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Mauritanie et Sao Tomé-et-Principe*. Cette déclaration, acceptée en 2003, est utilisée par les pays afin de souligner leurs efforts de lutte contre le dopage.

Le Bureau régional souhaite rappeler aux pays membres du CONFEJES qu'ils doivent soumettre leur demande pour le fonds du CONFEJES. Pour obtenir plus de détails, veuillez communiquer avec le Bureau régional.

2010 DANS LE SOL AFRICAIN, part M. Roger Milla



Mr. Roger Milla,
Goodwill Ambassador, Cameroon

Le sport est un puissant outil de communication au sein de la jeunesse. Les valeurs morales transmises par le sport sont incontestables et contribuent à forger les personnalités des jeunes sportifs. En Afrique, plus que partout ailleurs, le mentorat auprès des jeunes par l'entremise du sport leur permet d'acquérir des valeurs de respect, d'équité et de justice. Au-delà de chaque quête à la victoire et aux médailles, nous devons protéger notre jeunesse contre la tricherie – soit

les victoires artificielles obtenues à l'aide de méthodes ou de substances interdites – et le dopage. Les risques sont énormes, tant sur le plan physique qu'éthique.

Afin d'éviter de corrompre la jeunesse dans le futur et de la rendre malade, il importe que nous engagions une lutte ferme contre le dopage pour empêcher l'intrusion de ce fléau dans le sport en Afrique. Pour ce faire, l'éducation en matière d'antidopage est essentielle et exige un engagement de toute la société.

Nous espérons que tous les intervenants qui ont à cœur les intérêts de la jeunesse, à l'instar de celle qui participera à la Coupe du monde 2010, en Afrique du Sud, sauront profiter de l'occasion pour promouvoir la lutte contre le dopage sous toutes ses formes. Je n'ai aucun doute sur la détermination des Africains à titre d'organisateur de cet événement très important, ni sur le fait que la lutte

la lutte contre le dopage saura progresser afin d'assurer que les événements entourant la Coupe du monde soient exempts de dopage.

ESPACE POUR LES ATHLETES

DECLARATION CONTRE LE DOPAGE



Mr. Zied Jaziri
Ambassadeur Itinérant
(footballeur – n° 5, Tunisie)

Le dopage ne constitue pas la voie à suivre pour atteindre le succès ou la gloire : mieux vaut opter pour celle du travail acharné et des sacrifices. En choisissant de pratiquer un sport de façon honnête, la réussite sera d'autant plus gratifiante, puisque le sportif récoltera les véritables fruits de ses efforts. J'ai toujours adhéré à ces principes tout au long de ma carrière, en Tunisie comme à l'étranger.



RENFORCEMENT DE COLLABORATION ENTRE LA COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE ET L'AMA



L'harmonisation des politiques et des programmes de sport pour le continent africain est coordonnée par le Département des affaires sociales, Division : Culture et Sport de la Commission de l'Union africaine. Le sport s'inscrit dans le *Programme de développement* du plan stratégique 2009-2012 de la CUA, en raison de son rôle prépondérant sur le plan humain et social. À cet égard, le Conseil exécutif de la CUA a adopté, en janvier 2009, un cadre stratégique sur le développement durable du sport en Afrique (2008-2018).

Ce cadre stratégique vise à harmoniser et à coordonner la position des gouvernements africains afin d'encourager :

- Le sport pour tous, à titre de droit civique au sein de contextes de résidence, d'apprentissage et de travail dans les pays africains;
- Le sport pour l'Excellence, ou la participation élitiste et les exploits prestigieux au sein du sport africain;
- Le sport pour les personnes handicapées en Afrique;
- Le sport pour les femmes en Afrique;
- Le sport pour le développement et la paix en Afrique;
- Le sport pour l'intégration des peuples d'Afrique.



Av. Bience Gawanas,
Commissaire aux affaires sociales
Union Africaine

Les communautés économiques régionales du continent constituent les piliers de la réussite des programmes et des politiques de développement. Elles sont encouragées à élaborer, en partenariat avec les États membres, leurs propres politiques régionales en matière de développement du sport. Parmi les exemples éloquentes, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a créé une politique régionale de sport en juillet 2009 qui inclut toutes les questions clés pertinentes soulignées dans le cadre stratégique de la CUA.

Parmi ces questions, soulevons celle de la lutte contre le dopage dans le sport. Les dispositions de cette politique visent à fournir un soutien efficace et constant relativement aux questions d'utilisation, de possession et de trafic de substances et de méthodes interdites dans le sport, et ce, afin de décourager les individus qui pourraient être incités à se doper et de protéger ceux qui s'engagent à pratiquer un sport exempt de dopage. L'Union africaine réitère son engagement à collaborer étroitement avec l'Agence mondiale antidopage (AMA), les gouvernements, les organisations non gouvernementales (ONG) et les autres organismes tels que les organisations antidopage régionales ou nationales, afin de protéger les sportifs contre le dopage. À cet égard, les stratégies suivantes ont été renforcées :

- Développer des programmes d'éducation et surtout susciter les échanges recoupant le contrôle du dopage et de l'abus de drogues;
- Créer, de façon graduelle, un organisme d'observation africain en matière de contrôle du dopage dans le sport;
- Établir un partenariat proactif avec l'Agence mondiale antidopage (AMA);
- Adopter le programme mondial antidopage et ratifier la Convention de l'UNESCO;
- Se conformer à toutes les exigences de l'AMA, y compris le versement de contributions annuelles.

La Commission de l'Union africaine, et plus particulièrement son Département des affaires sociales, a formé un partenariat étroit avec l'AMA, sous la direction engagée de Bience Gawanas, Commissaire aux affaires sociales. Ce partenariat saura se renforcer avec les activités futures de la CUA, dont l'objectif sera de coordonner - en collaboration avec l'Association des Comités nationaux olympiques d'Afrique (ACNOA) et l'Association des Confédérations sportives africaines - l'organisation des Jeux africains de 2011. Ces efforts conjoints réjouissent l'AMA. De plus, nous sommes convaincus que les futurs programmes antidopage sauront consolider cette solidarité

LA REPRESENTATION DE L'AFRIQUE AU SEIN DE L'AGENCE MONDIALE ANTIDOPAGE (AMA)

COMPOSITION ACTUELLE	ANNÉE	NOUVEAUX MEMBRES	ANNÉE
CONSEIL DE FONDATION		CONSEIL DE FONDATION	
- Cameroun	2007 - 2009	- Maurice	2010 - 2012 (remplace Cameroun)
- Maurice	2008 - 2010	- Mozambique	2011 - 2013 (remplace Maurice)
- Ouganda	2009 - 2011		
COMITÉ EXÉCUTIF		COMITÉ EXÉCUTIF	
- Afrique du Sud	2009	- Tunisie	2010 (remplace Afrique du Sud)
		- Nigeria	2011 (remplace Tunisie)

CODE MONDIAL ANTIDOPAGE: ARTICLE 20.7

Comme rappel, les Rôles & responsabilités de l'AMA sur l'Article 20.7 sont:

- 20.7.1 Adopter et mettre en œuvre des principes et des procédures conformes au *Code*.
- 20.7.2 Surveiller la Conformité au *Code* de la part des *Signataires*.
- 20.7.3 Approuver des *Standards Internationaux* applicables à la mise en œuvre du *Code*.
- 20.7.4 Accréditer et réaccréditer les laboratoires devant procéder à l'analyse des *échantillons* ou habiliter d'autres entités à effectuer cette analyse.
- 20.7.5 Élaborer et approuver des modèles de bonnes pratiques.
- 20.7.6 Promouvoir, réaliser, commanditer, financer et coordonner la recherche antidopage et promouvoir l'éducation antidopage.
- 20.7.7 Concevoir et organiser un *programme des observateurs indépendants* efficace.
- 20.7.8 Effectuer les *contrôles* antidopage autorisés par les autres *organisations antidopage* et collaborer avec les organisations et agences nationales et internationales compétentes, et notamment faciliter les enquêtes et les investigations.

Le Code mondial antidopage – le premier document harmonisant les règles liées au dopage dans tous les sports - impose à l'AMA l'obligation de coordonner les activités antidopage et de fournir un mécanisme pour aider ses partenaires dans la mise en place du Code.

Le Système d'administration et de gestion antidopage (ADAMS) a été conçu dans ce but. ADAMS est un instrument de gestion basé sur Internet qui simplifie l'administration des opérations antidopage des partenaires et des sportifs au quotidien. Ce système est facile à utiliser et il est mis gratuitement à la disposition des partenaires de l'AMA en français, anglais, espagnol, allemand, japonais, russe, arabe (certains frais locaux peuvent toutefois s'appliquer). Il doit permettre de renforcer encore l'efficacité de la lutte contre le dopage.

ADAMS, système doté de différents niveaux d'accès permettant de protéger la sécurité et la confidentialité des données, est composé de quatre fonctions essentielles couvrant des domaines clés des opérations antidopage :

Informations sur la localisation

Cette fonction facilite la transmission par les sportifs d'informations précises et actualisées sur leur localisation, cruciales pour maximiser l'effet de surprise et l'efficacité des contrôles hors compétition sans préavis. ADAMS leur permet d'actualiser ces informations où qu'ils soient dans le monde. Les sportifs ne disposant pas d'un accès à Internet peuvent désigner un représentant tel que leur organisation antidopage (OAD) pour entrer les données à leur place. Les sportifs peuvent également actualiser leur information par l'envoi de messages SMS.

Centre d'information

Le centre d'information est un centre où sont réunies diverses informations liées à l'antidopage, en particulier les résultats de laboratoire, les informations sur les autorisations d'usage à des fins thérapeutiques (AUT) et les violations de règles antidopage. Il permet de partager des informations entre les organisations concernées et de garantir que les initiatives antidopage soient menées de manière transparente.

Contrôle du dopage

Cette banque de données des contrôles fournit aux OAD un mécanisme essentiel pour mener et gérer un programme de contrôle du dopage en et hors compétition. Elle permet aux divers partenaires de planifier, de coordonner et de répartir les contrôles, mais aussi de gérer les résultats. La coordination des programmes de contrôle du dopage contribue à éviter la duplication des contrôles.

Gestion des AUT

Cette plate-forme facilite la gestion en ligne des demandes d'AUT et permet la notification en ligne des décisions et des informations aux parties concernées.



Pour obtenir plus de détails, veuillez communiquer avec notre Bureau régional.

<http://www.wada-ama.org/fr/A-propos-de-IAAMA/Bureaux-regionaux/Afrique/>

Formation d'ADAMS au bureau régional africain de l'AMA, Le Cap

Depuis la publication de notre dernière lettre d'information en juin 2009, les pays suivants ont ratifié la Convention de l'UNESCO : **Angola, Botswana, Kenya, Guinée et Somalie.**

À ce jour, un nombre total de 32 pays africains ont ratifié la Convention et nous incitons les pays non-signataires suivants à en faire autant : *Afrique du Sud, Algérie, Angola, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cap-Vert, Cameroun, Tchad, Côte d'Ivoire, Égypte, Érythrée, Éthiopie, Gabon, Ghana, Guinée, Jamahiriya arabe libyenne, Kenya, Malawi, Mali, Maurice, Maroc, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Sénégal, Seychelles, Somalie, Tunisie, Ouganda, Zambie.*

Il importe de noter que les pays qui ont complété le processus de ratification peuvent effectuer une demande de financement auprès du Fonds volontaire de l'UNESCO créé afin d'aider les États parties à mettre en place la Convention à l'échelle régionale ou nationale. Pour obtenir plus d'informations sur le Fonds, visitez le <http://www.wada-ama.org/fr/Programme-mondial-antidopage/Gouvernements/Convention-internationale-de-l-UNESCO-contre-le-dopage-dans-le-sport/>

En outre, il importe que les pays soient informés des dispositions du Code mondial antidopage suivantes se rapportant aux obligations principales de chaque pays.

Article 22.6 (*Participation des gouvernements*) – « Le gouvernement qui omettra de ratifier, d'accepter, d'approuver la *Convention de l'UNESCO* ou d'y adhérer avant le 1^{er} janvier 2010, ou qui ne se conforme pas à la *Convention de l'UNESCO* par la suite, pourra ne plus être admissible aux fins de candidature à l'organisation de manifestations, comme le prévoient les articles 20.1.8 (*Comité International Olympique*), 20.3.10 (*fédérations internationales*) et 20.6.6 (*organisations responsables de grandes manifestations*), et pourra être assujéti à d'autres conséquences, par exemple : perte de bureaux et de sièges au sein de l'AMA; inadmissibilité de toute candidature relative à la tenue d'une *manifestation internationale* dans un pays; annulation de *manifestations internationales*; conséquences symboliques et autres conséquences en vertu de la Charte olympique.

Les articles susmentionnés sont exposés brièvement ci-dessous :

Article 20.3.10 (*Rôles et responsabilités des fédérations internationales*) - Après le 1^{er} janvier 2010, faire tout ce qui est en leur pouvoir pour n'accorder l'organisation de championnats du monde qu'à des pays dont le gouvernement a ratifié, accepté ou approuvé la *Convention de l'UNESCO* ou y a adhéré, et dont le *comité national olympique*, le *comité national paralympique* et l'*organisation nationale antidopage* sont en conformité avec le *Code*.

Article 20.6.6 (*Rôles et responsabilités des organisations responsables de grandes manifestations*) - Après le 1^{er} janvier 2010, faire tout ce qui est possible pour n'accorder l'organisation de *manifestations* qu'à des pays dont le gouvernement a ratifié, accepté ou approuvé la *Convention de l'UNESCO* ou y a adhéré, et dont le *comité national olympique*, le *comité national paralympique* et l'*organisation nationale antidopage* sont en conformité avec le *Code*.

CONTRIBUTION 2009: MISE À JOUR

À ce jour, les pays suivants ont versé leur contribution de 2009. Nous tenons à les remercier pour leur engagement à l'égard de l'AMA et de la lutte contre le dopage. *Afrique du Sud, Burkina Faso, Cameroun, Cape Vert, Congo, Égypte, Érythrée, Éthiopie, Gabon, Kenya, Libéria, Libye, Mali, Maurice, Maroc, Mozambique, Namibie, Nigeria, Seychelles, Swaziland, Tunisie, Ouganda, Zambie et Zimbabwe.*

Pour obtenir plus de détails sur les contributions, n'hésitez pas à communiquer avec votre bureau régional. Vous pouvez aussi connaître l'état de votre pays à cet égard en visitant notre site Web au <http://www.wada-ama.org/fr/A-propos-de-AMA/Financement/>

CALENDRIER DES RÉUNIONS / ÉVÉNEMENTS

- Réunion du Comité exécutif et du Conseil de fondation de l'AMA: 1^{er} et 2 décembre 2009 - Stockholm, Suède
- Réunion du Conseil de l'ORAD d'Afrique Zones IV : 9 décembre 2009, Cameroun
- Réunion du Conseil de l'ORAD d'Afrique Zones II et III (Afrique de l'Ouest anglophone) : À confirmer
- Réunion du Conseil de l'ORAD d'Afrique Zone VI: À confirmer, Zimbabwe
- Réunion du Conseil de l'ORAD d'Afrique Zone VII: À confirmer
- Réunion du Conseil de l'ORAD d'Afrique Zone I (Afrique du Nord): 25-26 avril 2010, Maroc (à confirmer)

EN IMAGE, BUREAU RÉGIONAL DE L'AMA: 2005 - 2009



Symposium d'Éducation de l'AMA en collaboration avec le gouvernement Egyptien, Le Caire, Égypte: Novembre 2005



l'ORAD d'Afrique Zone V, Formation des ACD, Bagamoyo, Tanzanie, Octobre 2005



La présence du bureau régional africain à la réunion l'ACNOA en Égypte, 2006



Réunion du Conseil de l'ORAD d'Afrique Zones II et III, Bamako, Mali, Juin 2008



Éducation –séminaire itinérant, Port Louis, Maurice: mars 2007



La présence du bureau régional africain a la conférence CISA Conférence à Dakar, février 2007



UNESCO Conférence Régionale de l' UNESCO en collaboration avec l'AMA et le gouvernement Sud Africain, Johannesburg, Afrique du Sud, novembre 2008



Réunion du Conseil de l'ORAD d'Afrique Zones VII et formation des ACD, Victoria, Seychelles, Juin 2009



La présence de l'AMA aux Jeux Africain en Algérie, juillet 2007



M. Lamine Diack (Président, IAAF) et M. Rodney Swigelaar, Directeur: bureau régional africain, février 2007